

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 6435

présenté par

Mme Le Feur, M. Kerlogot, Mme Toutut-Picard, M. Touraine, M. Perrot, M. Dombreval,
M. Pellois, Mme Khedher, Mme Riotton, M. Colas-Roy, Mme Cazebonne, M. Maire,
Mme Provendier, Mme Mörch, Mme Delpirou, Mme Jacqueline Maquet, Mme Meynier-Millefert,
M. Mahjoubi et M. Templier

ARTICLE 59

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« climat »,

insérer les mots :

« , sur l'eau, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à introduire, au sein des critères d'évaluation de l'expérimentation sur une introduction plus fréquente de menus végétariens en restauration collective, une nouvelle métrique relative à l'eau.

De nombreuses études démontrent l'impact délétère de la production de viande sur la qualité de l'eau, et la quantité d'eau utilisée. Partant de ce constat, l'introduction de menus végétariens est jugée bénéfique en la matière. Il serait donc dommageable à l'exhaustivité de l'évaluation de l'expérimentation proposée de ne pas inclure cet élément.

Les méthodologies d'évaluation seront certes à perfectionner, voire à élaborer, afin de pleinement prendre en considération l'impact des menus végétariens sur l'évolution du coût de dépollution des eaux, ainsi que sur la quantité d'eau utilisée pour la production desdits menus. Certaines bases de données existent, comme par exemple celle produite par le « Water Food Print Network », réseau de spécialistes précisant la quantité d'eau utilisée pendant le cycle de vie d'un produit. Le

commissariat général au Développement durable (CGDD) a lui aussi donné des estimations financières des surcoûts et pertes attribuées aux pollutions agricoles diffuses.

Il serait en tout les cas dommageable qu'une évaluation d'expérimentation soit incomplète du fait d'une vision trop restrictive de son impact potentiel.